



Formation à la radioprotection dans le secteur médical



Durée

7.00 Heures
1 Jour



Pré Requis

Aucun



Public Concerné

Toute personne impliquée dans les opérations à risque d'exposition aux rayonnements ionisants.

Référence
STD-RADSENM

Objectifs :

Acquérir les connaissances minimales exigées par les articles R.4451-47 à 50 du code du travail afin d'apporter les actions d'information et de formation nécessaires pour assurer la sécurité physique et protéger les travailleurs susceptibles d'intervenir en zone surveillée ou en zone contrôlée.

Contenu

APPORTS THEORIQUES

Principes généraux techniques

- Physique des rayonnements ionisants
- Interaction des rayonnements avec la matière
- Radioactivité
- Grandeurs et unités
- Modalités d'exposition
- Applications des rayonnements ionisants
- Inventaire des expositions de l'Homme
- Action biologique
- Détection et mesure
- Protection

Dispositions réglementaires et normatives

- Recommandations internationales
- Réglementation française
- Dispositions normatives

Organisation de la radioprotection dans l'établissement

- Rôle de l'employeur
- Rôle de la personne compétente
- Rôle de l'organisme agréé
- Rôle du médecin du travail
- Etude de poste / Zonage
- Arrêté 2010 concernant les contrôles internes et externes

MISE EN PRATIQUE

L'ensemble des mises en situation sera réalisé sur les installations de l'entreprise du/des stagiaire(s) (salle de radiologie, scanner, service de médecine nucléaire, bloc opératoire...).

- Travaux dirigés : Mise en situation
- TP mesures
- Comportement en zone réglementée
- Questions ouvertes
- Debriefing

Qualification Intervenant (e)(s)

Spécialiste en prévention réalisant des missions d'inspection, d'audit, d'assistance et / ou de conseil dans le domaine concerné



Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Moyens pédagogiques

- Présentation multimédia
- Etudes de cas
- Mise en situation réelle
- Travaux pratiques avec matériel de mesure

Modalités d'évaluation

Auto-évaluation par le stagiaire concernant l'atteinte des différents objectifs visés.

Documents remis :

- Attestation de fin de formation (stagiaire)
- Attestation d'assiduité (financeur)